

TREMPLIN

MUSIQUES ACTUELLES

APPEL A CANDIDATURE



MERCREDI 16 MAI 2018 - 14H

|

SALLELEBOURNOT

Restez curieux ! AUBENAS / ARDÈCHE

|

TREMLIN MUSIQUES ACTUELLES

BOUGE DE L'ART

MERCREDI 16 MAI 2018 à 14H00 – SALLE LE BOURNOT

+ Groupe parrain (donc hors concours) :

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom du groupe :

Date de dépôt :

REGLEMENT :

- 1- Le tremplin est ouvert aux groupes de musiques jouant des musiques actuelles : Chanson/Rock/ Metal/ Funk/ Rap/ Reggae/ Eléctro/Jazz...
- 2- Le groupe doit être installé en Sud Ardèche autour du bassin d'Aubenas
- 3- L'âge maximum des participants est fixé à 25 ans.
- 4- Aucun membre du groupe ne doit être musicien professionnel (intermittent ou en contrat avec une maison de disque).
- 5- Chaque groupe présentera un répertoire de 20 à 30 minutes maximum comprenant maximum deux reprises.
- 6- **Un enregistrement** comprenant au moins deux compositions originales devra être fourni par le groupe (minimum de 2 morceaux, 3 seraient souhaitables). Vous ne serez pas jugés sur la qualité de l'enregistrement.
- 7- la composition du groupe tel que présentée lors de la sélection ne pourra pas être modifiée pour le tremplin.
- 8- Le groupe doit rendre ce dossier d'inscription propre, lu et signé de tous ses membres ; bien que non obligatoire une biographie du groupe agrémentée de photos et visuels sera appréciée. Il vous est conseillé de garder une copie de cette page et de la suivante pour mémoire.
- 9- Le groupe désignera un mandataire (représentant parmi ses membres). La salle Le Bournot passera systématiquement par lui pour transmettre toutes les informations relatives à l'organisation et au déroulement de ce tremplin. Le représentant choisi doit posséder un téléphone et un mail qui fonctionnent, consultés régulièrement et être suffisamment sérieux pour assurer le rôle de coordinateur dans son groupe.
- 10- La finale aura lieu dans la salle Le Bournot.

DEROULEMENT DU TREMLIN

OBJECTIFS :

Le tremplin Bouge de l'Art s'adresse à des groupes de musiques actuelles et amplifiées composés de jeunes d'Aubenas et alentours.

Il a pour objectif d'offrir à ces groupes un accompagnement professionnel pour une de leurs premières expériences de scène dans des conditions correctes.

DEROULEMENT :

- Les groupes postulants doivent remettre un dossier complet (cf rappel des éléments à fournir en dernière page), avant le 20 avril 2018 à 17h00 auprès du Service Culturel d'Aubenas à la salle Le Bournot, ou par envoi postal.
- Les noms des groupes retenus pour la finale seront affichés le mardi 24 Avril 2018 à 16h00 au Centre Le Bournot
- Lors de la finale, les groupes joueront sur scène un set de 20 à 30 minutes comprenant au maximum 2 reprises. Vous devrez donc avoir un répertoire prêt.
- Les détails sur les horaires et modalités du déroulement de la finale seront envoyés par mail aux finalistes.
- Bien que les remarques du jury seront synthétisées et envoyées par mail, les groupes pourront rencontrer le jury à la fin du tremplin pour plus de détails sur leurs décisions. Ces dernières ne seront pas sujettes aux critiques du groupe ou de leur entourage. Le jury est composé de professionnels du milieu des musiques actuelles offrant de leur temps personnel pour la scène albenassienne. Il est impératif de les respecter.

RECOMPENSES :

Le groupe "Découverte Bouge de l'Art" remportera :

- Une éventuelle programmation sur une première partie durant la saison 2018/2019 (suivant l'avis de l'équipe de Le Bournot).
- 3 journées de résidence (travail d'arrangements musicaux, rythmique, présence scénique, son des instruments et amplis, retours, etc) coachées par des intervenants professionnels : un musicien professionnel et un sonorisateur professionnel. La répartition de ces 3 jours se fera en concertation avec Sébastien Vigouroux (responsable du tremplin et de la programmation musicale pour Le Bournot).
- Lors de la résidence, une démo de 1 à 3 titres pourra être enregistrée en sortie de table, dans les conditions du live.
- Un parrainage pourra être proposé au lauréat si ce dernier est dans une démarche de professionnalisation de son projet musical (renseignements auprès de Sébastien Vigouroux).

TREPLIN 2018 MUSIQUES ACTUELLES
SALLE LEBOURNOT-AUBENAS

MANDAT

Pour le groupe :
Nous soussignés, artistes, musiciens,
Noms, prénoms, signatures de tous les membres.

Donnons mandat* à Mme/ Mr (musicien du groupe ou manager):

Domicilié à :

accepte de nous représenter pour participer au tremplin des musiques
actuelles de la salle LEBOURNOT.

Fait à
le

Le mandataire, Mme, Mr (+signature)

Mail (écrire très lisiblement) :

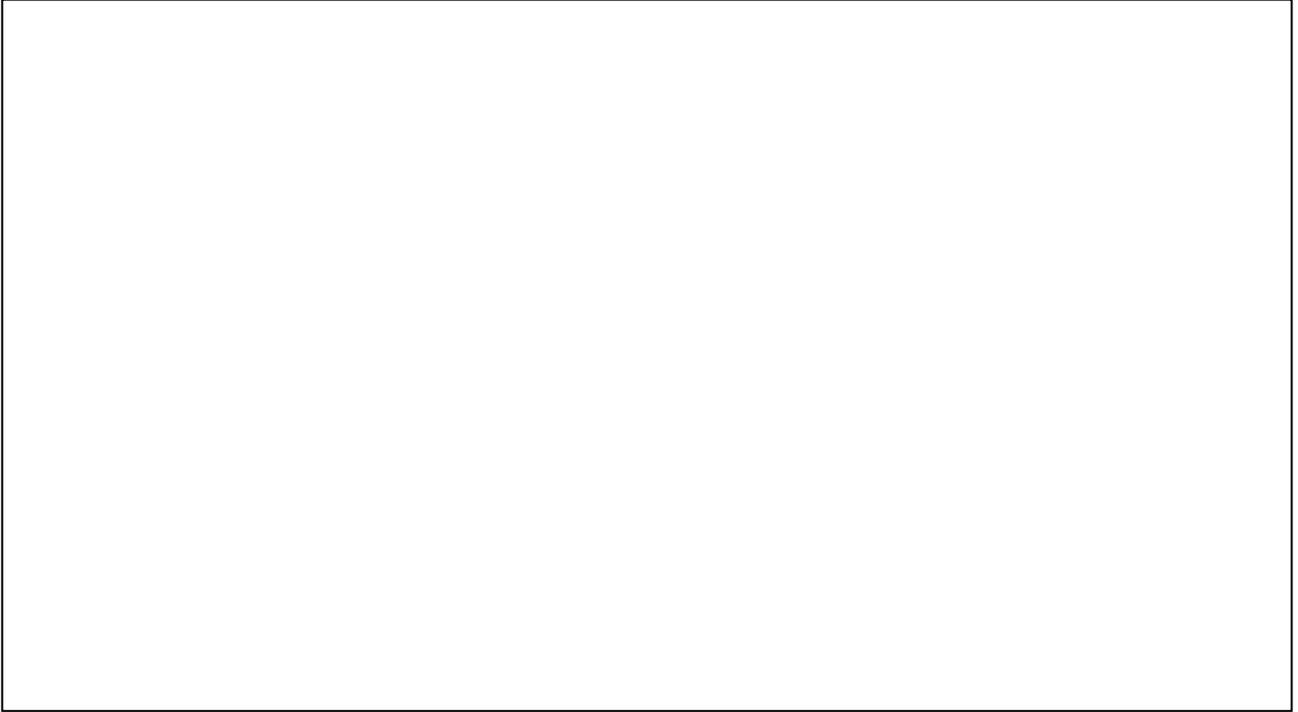
Tel (écrire très lisiblement) :

****Le mandataire doit obligatoirement être un musicien ou manager faisant partie du groupe.***

Par mandataire vous désignez la personne avec qui l'organisation sera en contact. Le mandataire fera ensuite circuler les informations techniques et d'organisation parmi le groupe. Pensez à désigner quelqu'un qui est organisé, qui a des moyens de communication fiables (internet, téléphone) et qui les consulte régulièrement.

PLAN DE SCENE

Fond de scène



Jardin (gauche)

Public

Cour (droit)

Dessinez la place de chacun des musiciens sur la scène

FICHE D'INSCRIPTION

NOM DU GROUPE :

STYLE MUSICAL :

NOMBRE DE PERSONNES* (techniciens + photographe + vidéo compris) :

NOM	PRENOM	FONCTION (ds le groupe)	Tel et/ou adresse mail	SIGNATURE

à remplir lisiblement !!!

Par la signature de cette fiche d'inscription je déclare avoir pris connaissance du règlement du tremplin d'accord avec ses termes.

Le groupe est il constitué en association ?

Si oui, son nom + adresse :

FICHE INDIVIDUELLE

(le dossier doit comporter autant de fiches individuelles que de musiciens)

Instrument(s) :
Nom et prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Téléphone (fixe et portable) :
E-mail :
Etablissement scolaire :

Autorisation parentale pour mineur :

Je soussigné (Nom/Prénom) :

Représentant légal de (Nom/Prénom) :

L'autorise à participer au tremplin Bouge de l'Art du service culturel 'Aubenas, le 16 mai 2018.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation et certifie avoir souscrit les assurances (responsabilité civile et individuelle) nécessaires.

Fait à le : Signature :

Nombres d'années de pratique de cet instrument :



**Autorisation de photographies :
fixation et diffusion de l'image
(pour personne majeure)**

Je soussigné (e)

Prénom Nom.....

né(e) le à

Téléphone..... Domicilié à (*adresse complète*)

.....

.....

Déclare autoriser à titre gracieux la Commune d'Aubenas, Place de l'Hôtel de ville, 07200 AUBENAS, à :

- fixer mon image en me photographiant
- utiliser, diffuser et reproduire mon image conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom

Les photographies seront réalisées dans le cadre :

- du tremplin « Bouge de l'Art » proposé par le service culturel de la Commune d'Aubenas
- le mercredi 20 mai 2016 à la Salle Le Bournot
-

Les photographies seront réalisées par :

- les agents du service culturel de la ville d'Aubenas.
- le photographe missionné par la Commune d'Aubenas

Les photographies pourront être exploitées et utilisées par la Commune d'Aubenas :

- dans le cadre de sa communication
- ou être cédées par la Commune d'Aubenas à des tiers
- sous toutes formes d'éditions et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment
 - o lors de projections publiques
 - o dans des expositions
 - o par tout réseau de communication électronique tel qu'Internet
 - o dans des publications papier
 - o sur des imprimés tels que des cartons d'invitation, des affiches, des dépliants ou des bannières
 - o sur CD-Rom, DVD, Blu-ray, clé USB
- en France et, compte tenu de la nature planétaire d'Internet, dans le monde entier
- sans aucune limitation
- intégralement ou par extraits
- pour une durée de 10 ans

La Commune d'Aubenas s'interdit expressément toute exploitation de mon image :

- si cette exploitation est marchande
- si cette exploitation porte atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, à ma dignité ou à mon intégrité

Je déclare ne pas être lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à Le

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »



Autorisation de photographies d'enfant mineur : fixation et diffusion de l'image

**A remplir et signer par chacun des parents ayant l'autorité parentale
ou par chacun des représentants légaux du mineur**

Enfant mineur :

Prénom Nom.....
né(e) le à Domicilié à (*adresse complète*)

Je soussignée mère de l'enfant mineur

Prénom Nom.....
Téléphone..... Domicilié à (*adresse complète*)

Je soussigné père de l'enfant mineur

Prénom Nom.....
Téléphone..... Domicilié à (*adresse complète*)

Je soussigné tuteur de l'enfant mineur

Prénom Nom.....
Téléphone..... Domicilié à (*adresse complète*)

Je soussigné(e) autre personne exerçant l'autorité parentale de l'enfant mineur

Prénom Nom.....
Téléphone..... Domicilié à (*adresse complète*)

Déclare autoriser à titre gracieux la Commune d'Aubenas, Place de l'Hôtel de ville, 07200 AUBENAS, à :

- fixer l'image de l'enfant mineur en le photographiant
- utiliser, diffuser et reproduire l'image de l'enfant mineur conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom

Les photographies de l'enfant mineur seront réalisées dans le cadre :

- du tremplin musique « Bouge de l'Art » proposé par le service culturel de la Commune d'Aubenas
- le mercredi 20 mai 2016 à la Salle Le Bournot

Les photographies de l'enfant mineur seront réalisées par :

- les agents du service culturel de la ville d'Aubenas.
- le photographe missionné par la Commune d'Aubenas

Les photographies de l'enfant mineur pourront être exploitées et utilisées par la Commune d'Aubenas :

- dans le cadre de sa communication
- ou être cédées par la Commune d'Aubenas à des tiers
- sous toutes formes d'éditions et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment
 - o lors de projections publiques
 - o dans des expositions
 - o par tout réseau de communication électronique tel qu'Internet
 - o dans des publications papier
 - o sur des imprimés tels que des cartons d'invitation, des affiches, des dépliants ou des bannières
 - o sur CD-Rom, DVD, Blu-ray, clé USB
- en France et, compte tenu de la nature planétaire d'Internet, dans le monde entier
- sans aucune limitation
- intégralement ou par extraits
- pour une durée de 10 ans

La Commune d'Aubenas s'interdit expressément toute exploitation de l'image de l'enfant mineur :

- si cette exploitation est marchande
- si cette exploitation porte atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité de l'enfant mineur.

Nous garantissons enfin que l'enfant mineur n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.

Fait à Le

Signatures

Par chacune des personnes ayant l'autorité parentale ou par chacun des représentants légaux du mineur,
précédées de la mention « Lu et approuvé »

Mon dossier doit comporter :

- le mandat, signé par tous les membres du groupe.
- le plan de scène
- la fiche d'inscription
- la fiche de motivation
- autant de fiches individuelles que de membres du groupe (dont signatures des parents/tuteurs)
- autant d'autorisations de droit à l'image que de membres du groupe (dont signatures des parents/tuteurs)
- une démo 2 ou 3 titres (support CD, envois mp3)
- un dossier avec photos et coupures de presses n'est pas obligatoire mais sera apprécié par le jury.

Le groupe doit garder une copie du règlement intérieur du tremplin afin de le garder en mémoire.

Inscriptions et renseignements complémentaires, à demander/ renvoyer à
Salle LEBOURNOT 4, Bd Gambetta – BP 40207 AUBENAS CEDEX
prog.serviceculturel@mairie-aubenas.fr ;
tel : 04 75 89 02 02 ; fax : 04 75 89 02 00